

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LIQUIDITE

Bilan de fin du contrat de liquidité conclu avec CM-CIC Market Solutions

Le Groupe HEXAOM et CM-CIC Market Solutions ont mis fin au contrat de liquidité conclu le 15 février 2019. Cette résiliation a pris effet le 13 février 2020 au soir.

A la date du 13 février 2020 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 001 titres
- 55 970,87 € en espèces

Il est rappelé que lors du bilan annuel du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 399 titres
- 116 373,57 € en espèces

Conclusion d'un nouveau contrat de liquidité avec Gilbert Dupont

Le Groupe HEXAOM a conclu le 7 février 2020, un nouveau contrat de liquidité avec la société de bourse Gilbert Dupont conforme à la charte Amafi qui a pris effet le 14 février 2020 au matin.

Le Contrat est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 14 février 2020 et se renouvelle ensuite par tacite reconduction.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 02 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 2 001 titres transférés de l'ancien contrat de liquidité
- 55 970,87 € en espèces transférés de l'ancien contrat de liquidité
- Un apport en espèces de 100 000 Euros

Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :

Suspension du contrat :

- Dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée.
- A l'initiative de l'émetteur dans certaines situations et en particulier si l'Émetteur ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions.

Résiliation du contrat :

- Par l'Émetteur, à tout moment, avec préavis de 3 mois, dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité.
- Par l'Animateur, avec un préavis de 30 jours.
- Le contrat est de plein droit résilié lorsque les parties ne peuvent, dans la situation prévue à l'article 10 (équilibre du compte de liquidité), se mettre d'accord sur les suites à donner au Contrat.
- Par l'Animateur lorsque le contrat de Liquidity Provider qui lie l'Animateur à Euronext Paris est résilié.

À PROPOS DU GROUPE

Depuis 1919, cinq générations d'une même famille se sont succédé à la direction d'HEXAOM, un Groupe qui anime et fédère un écosystème de 42 marques et filiales aux expertises complémentaires. Une histoire entrepreneuriale et familiale unique marquée par sa stabilité dans un secteur d'activité caractérisé par sa complexité.

Le Groupe, leader sur les marchés de la construction de maisons, de la rénovation et de l'accession en France, compte à ce jour plus de 10 000 clients par an, plus de 100 000 maisons construites, plus de 75 000 rénovations, plus de 2 100 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 804 millions d'Euros en 2018.

Le titre HEXAOM est éligible au PEA-PME.

HEXAOM est cotée sur Euronext Paris - Compartiment B.

Code ISIN : FR 0004159473 - Indices : CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share

CONTACTS

HEXAOM

Patrick Vandromme

Président Directeur Général

Tél 02 33 80 66 61

E-mail pvandromme@hexaom.fr

EDIFICE Communication

Nathalie Boumendil

Relations Analystes/Investisseurs/Presse

Tél 06 85 82 41 95

E-mail nathalie@edifice-communication.com

Jean-Christophe Godet

Directeur Administratif et Financier

Tél 02 33 80 66 61

E-mail finances@hexaom.fr

hexaom.fr

